



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

armée

Question écrite n° 68483

Texte de la question

M. Jean-Pierre Abelin appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur les conclusions inquiétantes du rapport d'information de la commission de défense de l'Assemblée nationale sur l'entretien de la flotte de guerre française. En effet, il apparaît que les délais de réparation ne sont pas respectés, et qu'il est très fréquent que des navires de guerre en réparation restent à quai plusieurs semaines après la date de remise en service. A titre d'exemple, un sous-marin français serait resté en indisponibilité périodique quarante-deux semaines après la date prévue de la fin des travaux. De plus, le rapport d'information souligne que la qualité des réparations n'est pas avérée et qu'il ne serait pas rare de voir revenir des bâtiments sortant de réparation, avec des pannes plus graves. Ces problèmes de maintenance rejaillissent sur la disponibilité des navires jugée par le rapport comme à peine suffisante, puisque le taux de disponibilité des bâtiments se situe aux alentours de 65 % alors qu'il devrait atteindre 80 %. Ces dysfonctionnements ont des répercussions sur le moral des personnels qui manifestent une exaspération née du sentiment qu'il supportent des charges indues en raison de la réduction des effectifs. En période de professionnalisation des armées, ce point mérite une attention toute particulière. Les membres de la mission parlementaire concluent leur rapport en tentant d'expliquer les causes de ces dysfonctionnements par trois points : la restructuration de l'ancienne direction des constructions navales, l'accélération du phénomène d'obsolescence des équipements qui sont de plus en plus sophistiqués et la tension budgétaire qui contraint la marine à reporter des révisions, faute de crédits disponibles. Par conséquent, il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement en terme d'investissement dans la marine afin de pallier ces nombreux problèmes, accentués aujourd'hui par la crise mondiale engendrée par les attentats aux Etats-Unis le 11 septembre 2001 dans laquelle la France n'a apparemment pas les moyens suffisants pour apporter une aide militaire à la coalition menée par les Américains. Il lui demande également si le Gouvernement compte prendre en considération les propositions qui lui ont été faites par ce rapport car elles permettront d'aboutir à des résultats tangibles selon les rapporteurs.

Texte de la réponse

La marine nationale dispose aujourd'hui de moyens d'intervention dont l'efficacité, qui la place au tout premier plan au sein de l'Union européenne, devrait se renforcer dans les prochaines années. Le groupe aéronaval, articulé autour du porte-avions Charles-de-Gaulle, de l'aviation embarquée et de son escorte, donne à la France une capacité de projection de puissance qui n'est surpassée que par les Etats-Unis. Cette capacité sera optimale avec l'augmentation progressive du nombre de Rafale qui seront capables, à partir de 2006, de mettre en oeuvre des missiles de croisière. L'escorte du porte-avions sera renforcée contre la menace aérienne avec l'entrée en service de deux premières frégates Horizon en 2006 et 2008. Les crédits d'études prévus dans la prochaine loi de programmation permettent, en outre, d'être apte à lancer après 2008 et en fonction des conditions économiques, le programme d'un second porte-avions qui assurerait la permanence de notre capacité de projection. La flotte amphibie, aux capacités déjà appréciables, fait l'objet d'un programme de modernisation. Ainsi, les deux plus anciens transports de chalands de débarquement seront remplacés en 2005 et 2006 par des bâtiments aux capacités d'emport plus que doublées. La flotte de surface va bénéficier d'un

renouvellement profond, avec l'entrée en service à partir de 2008 de frégates multimissions. Outre le remplacement d'unités anciennes, ces navires apporteront une nouvelle capacité à la marine, celle de la frappe contre terre par missiles de croisière. Les sous-marins Barracuda seront également dotés des mêmes missiles de croisière. S'agissant de l'entretien de la flotte, le rapport d'information de la commission de la défense de l'Assemblée nationale conforte la démarche vigoureuse entreprise par la marine pour améliorer la situation. Initialisée à la suite d'un audit effectué en 1998, cette démarche a notamment conduit à la création en 2000 du service de soutien de la flotte. Ce service fédère, sous une autorité unique, l'ensemble des acteurs étatiques et des moyens concourant à l'entretien de la flotte. Cependant en raison de sa création récente, de l'ampleur de ses missions, mais également de l'évolution profonde de DCN toujours en cours, une phase de transition reste inévitable. Lorsque celle-ci sera achevée, les conditions d'entretien des navires devraient être largement améliorées.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Abelin](#)

Circonscription : Vienne (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68483

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 novembre 2001, page 6266

Réponse publiée le : 18 février 2002, page 904